JUILLET 2023

#PAROLE CLIENT

ENERIA CONFIE À APAVE LE CONTRÔLE DES RÉSERVOIRS ENTERRÉS INSTALLÉS CHEZ SES CLIENTS

apave

PAROLE CLIENT
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

#L'INTERVIEW DE GILLES LYON-AURÉGLIA CHARGÉ D'AFFAIRE AU DÉPARTEMENT « SERVICE ET MAINTENANCE » D'ÉNERIA

ENERIA, spécialiste des solutions de production d'énergie, fournit à ses clients des groupes électrogènes et en assure le suivi et la maintenance. Lorsque ces groupes fonctionnement au fuel, ce fuel est stocké dans des réservoirs enterrés en quantité plus ou moins importante selon l'autonomie souhaitée.

Pour prévenir les risques de fuite de fuel, donc de pollution, ENERIA confie régulièrement à Apave le contrôle de ces réservoirs enterrés. Gilles Lyon-Auréglia, chargé d'affaire au département « service et maintenance » d'ENERIA nous explique les enjeux et modalités de ces contrôles.

TOUT D'ABORD, EN QUOI CONSISTE L'ACTIVITÉ D'ENERIA ?

Eneria, filiale de Monnoyeur, est **spécialiste des solutions clés en main de production d'énergie (carbonée et décarbonée) et de motorisation pour tous types de secteur d'activité**.

Eneria conçoit les installations, les met en place chez ses clients et assure leur maintenance.

Eneria fournit ainsi un large panel de produits tels que :

- des groupes électrogènes diesels et gaz **(industrie, santé, commerce, datas center)**
- des onduleurs pour assurer une continuité de service pour une installation électrique
- des motorisations pour des applications marines, industrielles et pétrolières
- des panneaux photovoltaïques et des panneaux solaires thermiques
- des chaudières biomasse et des systèmes hybrides avec stockage.

Quelques chiffres :

- *155 millions d'euros de chiffres d'affaires et 14 implantations en France*
- *571 collaborateurs dont 365 sont dédiés au service et maintenance, dont fait partie Gilles Lyon-Auréglia*
- *8000 clients*
- *10 000 groupes électrogènes et moteurs installés chez ses clients*

Pour en savoir plus sur ENERIA : www.eneria.fr

apave

#1 Dans quels contextes / pour quels types de projets sollicitez-vous généralement Apave et quels sont vos enjeux ?

Lorsque nous fournissons à nos clients des groupes électrogènes secours, ceux-ci peuvent fonctionner au fuel, au gaz (ou biogaz dans les décharges) ou encore à l'hydrogène. Lorsqu'ils sont alimentés par du fuel, ce fuel est stocké dans des réservoirs enterrés.

On retrouve ainsi des cuves enterrées de stockage de fuel dans différents secteurs tels que **l'industrie, l'aéronautique, l'agro-alimentaire, la santé, le commerce ou encore les datas centers.**

Le volume de ces réservoirs est fonction de la puissance installée du groupe électrogène et de l'autonomie que notre client souhaite avoir.

Les datas center par exemple sont secourus par des groupes électrogènes impliquant des stockages de diesel de 300 à 500 m3. L'objectif premier est l'autonomie.

Pour certains de nos clients du secteur aéronautique, les volumes peuvent atteindre 200 m3.

Au global, on peut se trouver en présence de cuves de 1000 litres à 100 000 litres.

Ces réservoirs présentent un risque de pollution en cas de fuite : l'enjeu est donc de prévenir les fuites, d'autant plus qu'une défaillance, si elle existe, est invisible.

Le fait est que certaines installations ont une trentaine d'années : les cuves vieillissent et se percent.

Des contrôles sont donc réalisés en continu. Sur une cuve double enveloppe, on a, dans l'espace inter-paroi, un liquide de refroidissement dont on contrôle en permanence le niveau car il constitue un indicateur de fuite. Une électrode est placée dans le liquide. Une fuite se traduit par une baisse de niveau, ce qui déclenche une alarme et une intervention. L'électrode est un détecteur de fuite.

En plus de cette surveillance en continu, **le stockage enterré doit être contrôlé par un organisme accrédité COFRAC tous les 5 ans**. Les détecteurs de fuite doivent également être contrôlés.

Pour ce qui concerne les cuves simples parois, elles ne doivent plus exister. Mon rôle est d'indiquer à mes clients de les changer par des cuves double parois. Ce conseil vaut également pour les canalisations.

Dans le cas d'une **tuyauterie simple paroi**, il n'existe pas de moyen de contrôle en continu, donc on procède au **contrôle réglementaire par ultrason tous les 10 ans**.

#2 En quoi consiste le contrôle réglementaire ?

L'objectif est de détecter d'éventuelles fuites de fioul au niveau des réservoirs enterrés et des équipements annexes et de contrôler également les détecteurs de fuite des réservoirs et tuyauteries enterrés.

La périodicité du contrôle réglementaire est de :

- tous les 5 ans pour les réservoirs double enveloppe avec détecteurs de fuite
- tous les 10 ans pour les tuyauteries

La recherche de fuite s'effectue avec des capteurs ultrasons. Les ultrasons générés par une éventuelle fuite sont mesurés avec ces capteurs ultrasons, qui sont installés à l'intérieur de la citerne. Ces capteurs sont étanches et antidéflagrants. On crée un espace fermé, on aspire, on écoute. S'il y a un bruit, c'est qu'il y a une fuite.

Un appareil détecteur SDT traite et mesure les signaux ultrasonores issus des capteurs. Il convertit en fréquences audibles ces signaux via un casque. L'opérateur dispose d'un double diagnostic : l'affichage digital des mesures et la détection acoustique des fuites.

Ce contrôle réglementaire est réalisé selon l'Arrêté du 18/04/08 relatif aux réservoirs enterrés de liquides inflammables ou combustibles (et à leurs équipements annexes) qui sont exploités dans les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumises à autorisation, à enregistrement ou à déclaration.

#3 Quels bénéfices retirez-vous de l'accompagnement Apave ?

La réglementation implique l'intervention d'un organisme accrédité COFRAC, tel

qu'Apave.

Chez ENERIA, notre rôle en tant que sachant est d'alerter nos clients sur les différents aspects : réglementation, obsolescence, prévention, curatif, modernisation et amélioration des performances. **En sollicitant Apave, j'appuie mon savoir avec une société compétente.**

Notre sous-traitance à Apave nous permet de proposer à nos clients une solution complète : ENERIA assure la maintenance et Apave le contrôle périodique.

Apave nous a accompagné également dans un contexte de fuite pour identifier et localiser la fuite sur la cuve et déterminer la conduite à tenir si une cuve est percée.

Par exemple, une fuite en partie haute de la cuve génère une pollution moindre. Dans le cas présent, nous avons pu faire une proposition pour remplacer la cuve existante, ce que je n'aurai pas pu justifier à mon client sans l'intervention d'Apave en tant que tierce partie compétente et indépendante.

Apave a toutes les compétences, le retour d'expérience, le professionnalisme. La disponibilité également ! Nos clients sont parfois pointilleux sur les jours et les heures d'intervention et Apave sait s'adapter et faire preuve de flexibilité. Les rapports sont bien établis et ne tardent pas à venir.

La renommée nationale et mondiale d'Apave est un gage de confiance et fait que le contrôle par Apave est systématiquement accepté par nos clients.

LE +

APAVE propose des missions d'expertise et de contrôle d'étanchéité des réservoirs enterrés et de leurs équipements annexes. Cette activité s'articule autour de 2 types de prestations :

- le contrôle des équipements : contrôle d'étanchéité, vérification des systèmes de détection de fuite,
- l'accompagnement technique pour la recherche et la localisation de fuites, l'analyse de dysfonctionnement, le suivi et la réception de travaux.

Cette activité complète les prestations suivantes proposées par Apave autour des réservoirs enterrés de liquides inflammables et/ou dangereux pour la santé et/ou l'environnement :

- études, contrôle et assistance ICPE
- études, contrôle, assistance et ingénierie en sites et sols pollués
- contrôle et assistance en protection cathodique

APAVE VOUS ACCOMPAGNE

DANS LA MAÎTRISE DES RISQUES LIÉS AU CONTRÔLE DES RÉSERVOIRS ENTERRÉS

www.france.apave.com - 0805 62 5000

apave